

8.2. Suivre dans les comptes et dans les coffres l'évolution de ce patrimoine, signaler toute sortie injustifiée de fonds ou valeurs des comptes appartenant à Mme Veuve STEIN ou à l'indivision, soit post-successorale, soit consécutive à une ou plusieurs donations antérieures.

L'expert utilise un faux de la banque, à sa connaissance, "omettant" un compte titres de l'ordre de 2 millions F.

L'annexe A présente le tableau des soldes des comptes de Mme STEIN et du compte indivis des enfants du 31 décembre 1987 au 31 décembre 1994.

Globalement, les avoirs bancaires au Crédit Agricole ont évolué de la façon suivante :

Cette présentation "globale" confond sciemment le compte titres personnel des Parents STEIN déclaré par la banque au décès de M. STEIN père et le compte titres indivis donné par les Parents STEIN en 1988 ce qui entérine la prétendue confusion de ces 2 comptes distincts par le notaire et la banque

	<u>Total des comptes</u>	<u>Hors compte Titres indivis</u>
12/87	1 937 338	1 379 594
12/88	1 866 635	57 797
12/89	1 794 899	266 633
12/90	1 651 228	174 757
12/91	1 788 493	235 579
12/92	1 882 445	298 325
12/93	2 276 753	262 302
12/94	2 338 023	190 313.
07/95	2 481 242 (1)	184 063

(1) Cette valeur est estimée à partir de la déclaration des avoirs en banque établie par le Crédit Agricole au décès de Mme STEIN, auquel est ajouté un montant de 2 297 179,15 F correspondant au solde du compte indivis au 31 décembre 1995.